

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

11 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE

11 mars 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	07
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 28 MARS, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

EXCUSÉS : Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN, Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Anne JOSEPH donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur Didier PAPELOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2024-2025

Ecole Jeanne d’Arc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l’école Jeanne d’Arc de Trouville-sur-Mer sollicite une participation pour les frais de scolarité des élèves résidant sur la commune pour l’année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire précise que la commune a 5 élèves en classe maternelle et 8 élèves en classe élémentaire à l’école de Trouville-sur-Mer.

Monsieur le Maire propose une participation de 150€ par élève.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE le règlement de la participation de 1 950,00€ à l’école Jeanne d’Arc de Trouville-sur-Mer pour l’année scolaire 2024-2025.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

